

*Opérations de pêche—Loi*

000, soit 81 p. 100, ont été réclamés en 1978-1979. C'est assez important, je pense. Même si je ne peux pas le confirmer, je pense que ces réclamations de 1978-1979 ont été probablement payées en Colombie-Britannique. La capitalisation qui s'est faite dans ce secteur et certains échecs de l'industrie du saumon ont obligé le gouvernement canadien à rembourser certains prêts.

Il serait préférable que le ministre consulte le ministre des Finances (M. MacEachen) et lui suggère quelques modifications à la Loi sur les banques qui aurait pour effet d'obliger un peu plus les banques à s'occuper des petits exploitants, des agriculteurs et des pêcheurs, sans que le gouvernement soit toujours tenu de fournir les garanties formelles aux institutions bancaires. Il est temps que celles-ci prennent conscience de leur responsabilité à l'égard des petites entreprises et des producteurs primaires.

Jusqu'ici, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a rendu service à un grand nombre de pêcheurs et je suis certain qu'elle continuera à leur venir en aide. Bien que mon parti désapprouve un système qui oblige à soudoyer les banques pour les inciter à favoriser le développement de nos pêches et de notre agriculture, nous admettons que la présente loi reste nécessaire jusqu'à ce que nous ayons un gouvernement qui, par des mesures législatives, oblige les banques à faire preuve d'un meilleur sens de leurs responsabilités.

Je voudrais maintenant aborder l'objectif premier du projet de loi, à savoir encourager les investissements dans le secteur de la pêche. Les intéressantes perspectives qu'offre la côte est du Canada justifient un investissement massif au cours des prochaines années dont l'effet sera d'accroître nos exportations de poissons vers un nombre sans cesse grandissant de pays. Pour ce faire, il nous faudra nous équiper de nouveaux navires et de nouvelles installations terrestres afin d'être en mesure de fournir des produits de haute qualité, depuis la capture jusqu'à la vente au détail. Déjà il est question de renouveler une partie de la flotte, et la construction de nouveaux navires modernes dans nos chantiers maritimes exigera la participation des entreprises et de l'État.

Cependant, avant de renouveler la flotte du Canada atlantique par le biais de stimulants fiscaux comme le proposait le budget conservateur, ou encore par des programmes d'aide provinciaux ou fédéraux, il faut prendre quelques précautions. L'ancien ministre libéral des Pêches était un homme prudent tout comme le ministre actuel, qui réfléchit longuement avant de passer à l'action. En fait, il lui arrive de se montrer si prudent qu'il n'ose pas passer à l'action.

Le ministre soutiendra qu'un plan d'expansion de la flottille doit être établi avant que son gouvernement puisse songer à un renouvellement complet de la flottille de l'Atlantique afin que nos pêcheurs puissent améliorer la manipulation de leurs prises, vider, saigner et congeler leurs poissons tout en respectant les normes d'hygiène. Leurs prises seront alors mieux payées et le Canada pourra vendre du poisson aux clients les plus difficiles de l'Europe, du Japon et des autres pays importateurs. Cependant, il faut élaborer ce plan d'expansion très rapidement. J'invite donc le ministre à présenter ses intentions à la Chambre et à les rendre publiques sous peu.

Les pêcheurs de la région de l'Atlantique doivent être informés du genre de flottille que le ministre permettra. On ne sait pas s'il continuera d'accorder la priorité aux pêcheurs

côtiers, si une plus grande flottille hauturière doit être établie, comprenant des chalutiers-congélateurs ou si en fait le ministre a déjà élaboré son plan. Les pêcheurs doivent connaître le genre de bateau que le ministre va autoriser avant que toute une gamme d'embarcations inacceptables surgissent, car ils pourraient entrer en conflit avec les règlements et l'attribution de stocks si le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) ne présente pas bientôt un plan d'expansion de la flottille.

Le plus grand danger qui menace les pêches de la côte est c'est la répétition des erreurs commises pour le saumon en Colombie-Britannique. Le dilemme des pêcheurs de la Colombie-Britannique se traduit exactement dans les chiffres publiés dans le rapport annuel de la loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche pour 1978-1979. Durant cette période, un total de 28,317,786 dollars de prêts ont été garantis conformément aux dispositions de cette loi. De ce total, 23,515,041 dollars ont été attribués à la Colombie-Britannique. Selon cette garantie, on a donc consenti 81 p. 100 des fonds à la Colombie-Britannique en 1978-1979 alors que le Québec et l'Atlantique se sont partagé 4,5 millions.

Le ministre sait qu'il est nécessaire d'accroître la flottille en Colombie-Britannique. Il n'a pris aucune mesure à la Chambre sur ces deux problèmes malgré l'urgence de la question sur les deux côtes. J'invite le ministre à voir ce qui se produit sur la côte ouest du Canada en ce qui concerne la flottille. En outre, je le prie de ne pas répéter ses mêmes erreurs dans la région de l'Atlantique en accordant les mêmes subventions trop élevées qu'il a versées à la Colombie-Britannique.

La situation que nous avons connue vers la fin des années soixante demeure inchangée et s'aggrave même en dépit du programme de limitation et de rachat des permis lancé par un ministre des pêches libéral précédent et au sujet duquel on a alors fait un grand battage. On l'appelait alors le «plan Davis». Son but était de réduire le nombre des pêcheurs de saumon et des bateaux afin que les pêcheurs restant puissent mieux gagner leur vie. C'est ainsi que de nombreux petits pêcheurs ont quitté ce secteur d'activité au cours des dix années qu'a duré le programme; mais le gouvernement n'ayant pas tenu compte des technologies nouvelles permettant la réalisation de matériel de pêche plus efficace, l'usage de matériel électronique plus perfectionné ainsi que de bateaux plus gros et plus rapides s'est soldé par une pression sur les stocks de saumon encore plus forte qu'avant le lancement de ce programme de rachat. Le résultat de ce programme est qu'on en arrive même à se demander si les responsables du ministère peuvent encore continuer à gérer les stocks avec précision et sécurité, face aux moyens sans cesse accrus de cette flotte.

● (1650)

Le ministre a été incapable de mettre en œuvre des programmes propres à protéger et à revaloriser les stocks de saumon du Pacifique et cela a eu surtout pour effet qu'il n'a pu restreindre les immobilisations dans la flotte de pêche au saumon. Au cours de la première étape, soit de 1977 à 1984, les contribuables canadiens auront investi près de 150 millions de dollars dans la mise en valeur du saumon. Le programme a pour objectif d'augmenter la production de saumon de 120 millions de livres à long terme, c'est-à-dire sur une période d'environ 30 ans. Le public appuie fortement ce programme, tant au point de vue financier que psychologique. Les habitants de la Colombie-Britannique estiment que ce programme